

Rythmes scolaires : retrait du projet Peillon !

Pour SUD éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels, dans le cadre d'un service public défini nationalement. Elle ne peut être dissociée d'une réflexion de fond sur l'École mais aussi sur la société et les conditions de vie et de travail des parents.

Le projet Peillon de décret sur l'organisation du temps scolaire des élèves est à l'opposé de ces principes. **Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier a très largement rejeté le projet Peillon**, avec seulement 5 voix pour, 23 contre, 30 abstentions et 14 refus de vote. Le texte a reçu uniquement l'approbation de l'Association des maires de France (AMF), de l'Assemblée des départements de France (ADF), de la Ligue de l'enseignement et de Jeunesse au plein air (JPA). **Aucune organisation syndicale n'a voté pour** : SUD Education et Solidaires ont voté contre, ainsi que la CGT, FO, la FSU et le SNALC. La CFDT s'est abstenue, l'UNSA et la CFTC n'ont pas pris part au vote. La FCPE s'est abstenue.

Pour SUD éducation la mobilisation doit s'amplifier pour obtenir l'abandon de ce projet et imposer des alternatives pour l'école, ses personnels et les élèves.

L'organisation du temps de travail des élèves selon Peillon

Peillon a décidé de faire d'abord un projet pour le seul temps des élèves, reportant le traitement du temps de travail des enseignant-e-s, sur lequel les discussions vont s'ouvrir réellement le 10 janvier. Cependant, le cadre en est connu : 27 heures de service, dont 24 heures d'enseignement en classe entière. La discussion ouverte par le ministre porte uniquement sur le contenu des 108 heures annualisées. Pour SUD éducation, ce cadre est inacceptable.

Aujourd'hui	Selon le projet de décret Peillon
24 h hebdomadaires de classe en classe entière : inchangé	
Quatre journées de 6 h de classe	<p>Quatre jours et demi de classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi, mardi, jeudi, vendredi : 5 h 30 maximum de classe et pause le temps de midi d'au minimum 1 h 30 - mercredi matin (samedi sur dérogation) : 3 h 30 maximum <p>Les horaires de début et de fin des demi-journées ne sont ni définis, ni cadrés nationalement. Cela relève de la décision du DASEN (les mairies et les conseils d'école pouvant faire des propositions et des demandes de dérogation).</p>
60 h annuelles d'Aide Personnalisée pour de petits groupes d'élèves	<p>Un nombre d'heures indéterminé d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) en groupes restreints, avec des variantes selon les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour de « l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages », désignés par les enseignant-e-s (même définition que l'AP de Darcos, sauf que les parents seront désormais seulement informés, leur accord n'est désormais plus demandé) - pour l'aide au travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école.

Conséquences du projet Peillon sur l'organisation du temps scolaire

➤ Pour les personnels : dégradation des conditions de vie et de travail

L'augmentation de l'amplitude de travail avec ½ journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, du temps de transport en plus, des frais de garde d'enfant le mercredi matin. Avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'allongement possible de la pause méridienne (envisagé par beaucoup de mairies), le temps de présence contraint au quotidien ne sera pas diminué les 4 jours pleins, avec une demi-journée en plus. Il y a fort à craindre que les formations, animations et concertations soient reportées au mercredi après-midi ou au samedi !

➤ Pour les élèves : pas d'amélioration sensible, bien au contraire

Avec une durée journalière de classe à peine réduite, à quoi il faut ajouter les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, l'absence du repos le mercredi, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants... Cette organisation ne réduira pas les difficultés scolaires.

La dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités de traitement : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres ou isolées, alors que les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école mais d'école autrement.

Le maintien de fait de l'aide personnalisée par le 1^o des Activités Pédagogiques Complémentaires entérine un dispositif désavoué et avec lui la disparition des RASED, dont les personnels sont appelés à devenir des « plus de maîtres que de classes ».

➤ Pour le service public : un pas de plus vers la territorialisation

L'annexe du projet de loi d'orientation explique parfaitement le projet gouvernemental : « *La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PET)* ».

Les communes voient leur pouvoir accru avec la possibilité de proposer une organisation horaire de la semaine et de la journée notamment en jouant sur la pause méridienne.

Leur influence augmente aussi avec plus de représentants dans les Conseils d'École.

Avec les PET rebaptisés Projets Éducatifs Globaux (PEG) une partie des heures de service des PE (1h30 par semaine) pourrait être déterminées par les villes : pour nous les mairies n'ont pas à intervenir dans les choix pédagogiques.

D'après l'annexe de la loi, les moyens seraient attribués en fonction de « contrats d'objectifs » et non plus du nombre d'élèves.

Si le DASEN voit son pouvoir renforcé alors que le conseil d'école pourrait ne pas être consulté, c'est avec la mission d'appliquer cette politique de territorialisation qui donne plus de pouvoirs aux collectivités en échange de leur financement du temps périscolaire. Cela va accentuer les inégalités de traitement entre les élèves et la dépendance vis-à-vis des choix éducatifs des mairies au gré de leurs orientations politiques !

➔ Le projet Peillon n'améliore ni la situation des élèves, ni celle des personnels, bien au contraire. Il dessine les contours d'une école encore plus sous la tutelle pédagogique des collectivités territoriales, en cohérence avec la politique du ministère pour le 2nd degré général, l'enseignement professionnel et l'orientation. Ceci est lourd de menace pour l'égalité de traitement des élèves mais aussi pour les statuts des personnels. Il doit être combattu : le préalable à tout débat et à toute refondation, c'est le retrait du projet Peillon !

Une réforme est nécessaire, mais pas celle-là... et pas seulement ! Ouvrons le débat.

Une réforme positive des rythmes scolaires est indissociable de mesures au moins aussi urgentes

⇒ Concernant les élèves et les apprentissages :

- la réduction du nombre d'élèves par classe
- le retour de tous les postes d'enseignant-e-s spécialisé-e-s pour les élèves en difficulté, pour des RA-SED complets sur tous les territoires, ce qui nécessite de relancer une formation suffisante pour pourvoir ces postes spécialisés
- l'augmentation du nombre de titulaires-remplaçant-e-s pour assurer la continuité du service public
- une réforme allégeant le contenu des programmes et des apprentissages trop souvent discriminant socialement
- la multiplication des échanges de pratiques pédagogiques sur le temps de formation
- des dispositifs de soutien aux apprentissages avec des maîtres supplémentaires en nombre suffisant
- le recrutement, la formation la titularisation des AVS chargée-s de l'intégration des élèves en situation de handicap.

⇒ Concernant tous les personnels :

- la réduction du temps de travail et de la charge de travail
- une augmentation des salaires
- le développement d'une formation continue de qualité et choisie
- le retour des réunions d'information syndicale sur le temps de travail
- l'abrogation du service minimum d'accueil.

Voilà ce qui commencerait à être les conditions d'une véritable refondation, et qui ouvrirait la possibilité d'un débat serein sur une réforme des rythmes scolaires !

Pour SUD éducation Loire, sur ces bases, une autre réforme des rythmes scolaires est souhaitable

Le statu quo ne peut pas être défendu : tout le monde avait dénoncé la réforme Darcos et ses journées interminables. On s'étonne qu'elle soit aujourd'hui soutenue.

Un projet alternatif doit mettre en cohérence les enjeux pour les élèves, pour les différentes catégories de personnels, et pour les parents. Il doit aussi intégrer nos différentes revendications (formation, temps de travail, direction collégiale...). Il n'y a pas de solution parfaite sur tous les plans : l'équilibre entre les différents paramètres impose de faire des compromis.

Quelques principes nous semblent essentiels :

- ⇒ La journée de classe des élèves doit être réellement réduite, sans que leur temps réel total de classe soit diminué
- ⇒ Le temps de classe hebdomadaire des PE (qui n'ont jamais bénéficié de la réduction du temps de travail) doit être réduit
- ⇒ Le temps de classe des élèves et celui des enseignant-e-s doit donc être dissocié

Pour montrer qu'une tout autre réforme est possible, nous proposons ci-dessous une organisation cohérente du temps des élèves et des personnels, qui a été adoptée comme proposition par l'assemblée générale de SUD éducation Loire. Il y a sans doute d'autres possibilités intéressantes à discuter, nous soumettons celle-ci à titre d'exemple, pour nourrir le débat.

Une telle réforme suppose des moyens importants, nous ne le cachons pas. C'est qu'on ne pourra pas refonder le service public sans moyens, sans rupture avec les logiques libérales et sans une tout autre répartition des richesses.

Un exemple de proposition alternative pour nourrir le débat

1. **5 jours de classe par semaine pour les élèves, avec une durée d'école égale sur ces 5 journées et réduite à 4h30 heures par jour**, car ce sont des journées réduites et égales qui sont les plus adaptées aux rythmes des enfants/élèves.

2. **Une semaine du lundi au vendredi**, qui est la moins mauvaise organisation acceptable. Pour les enfants le plus adapté serait deux jours de repos séparés dans la semaine, et l'école le samedi matin. Mais cela n'est pas acceptable pour les familles (en particulier pour les parents séparés éloignés qui n'ont pas adopté la garde alternée).

3. **Des horaires scolaires quotidiens de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 15h00**. Cet équilibre matin/après-midi est adapté aux apprentissages tout en réduisant les horaires quotidiens des enseignant-e-s, leur libérant du temps dans l'après-midi, et leur offrant une meilleure qualité de vie et de travail.

NB : Une plage aussi réduite l'après-midi se fera sans récréation. Ainsi, les 22h30 hebdomadaire de ce projet ne représentent pas moins d'heures de classe effectives que les 24 heures actuelles : on gagne en effet 4 fois le temps de la récréation de l'après-midi et des transitions/reprises, soit facilement 1h30.

4. **La prise en charge, de droit pour tous les élèves et non obligatoire, des enfants de 15h à 19h30 par un service périscolaire public gratuit, assuré par des fonctionnaires d'Etat formé-e-s**. Les enfants, selon les décisions des familles, doivent pouvoir participer à ces activités certains jours et non d'autres et doivent pouvoir quitter les activités à différents moments définis pour ne pas déstabiliser l'organisation.

5. **Un temps hebdomadaire de service des enseignant-e-s de 26 heures réparties comme suit :**

a) **18 heures en charge de classe soit 4 jours de classe**. Cela suppose d'assumer une rupture avec l'idée « 1 enseignant-e = 1 classe », qui est déjà largement de l'ordre du mythe avec les temps partiels et les différentes décharges, dont nous revendiquons l'augmentation (direction, syndicales, mouvements pédagogiques). Rien n'indique que la présence de deux enseignant-e-s pour une classe soit nuisible aux apprentissages. Les enseignant-e-s ayant un service fractionné entre différentes classes devront avoir un temps de charge de classe réduit.

b) **4 heures 30 pour la formation continue et la gestion de l'école la 5^e journée, sans charge de classe** : pour des journées de formation continue choisie, pour des journées dans l'école en surnombre et pour la gestion de l'école, dans le cadre d'une « direction » collégiale, partagée.

c) **2 heures 30 par semaine de concertation des équipes d'école** (par exemple de 15h à 17h30 une fois par semaine, selon l'organisation choisie par l'équipe)

d) **1 heure annualisée (soit 36 heures sur l'année) pour les conseils d'école, les échanges avec les parents, les concertations avec les équipes du périscolaire et les autres relations (collectivités, collègue, etc.)**

Dans plusieurs départements, des mobilisations commencent à se développer. SUD éducation appelle les personnels à multiplier les occasions de débattre des revendications pour un véritable changement des politiques éducatives et des améliorations des conditions de vie et de travail pour tous et toutes. Nous soutiendrons toutes les actions décidées par les personnels. Le 31 sera un test pour la suite. Ne manquons pas ce rendez-vous, et saisissons-nous de tous les autres !